

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE ST-CLÉMENT, SITUÉE AU 190, RUE MAIN À DUDSWELL,
LE 2 NOVEMBRE 2020, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

Mme Mariane Paré, maire
Mme Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Est absent :

M. Alain Dodier, conseiller

Secrétaire d'assemblée :

Mme Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demande de don
 - 5.2.1 Guignolée 2020
 - 5.2.2 Fondation Louis-St-Laurent
 - 5.2.3 Gala des mérites scolaires
 - 5.2.4 Jour du Souvenir
 - 5.2.5 Place aux jeunes du Haut-Saint François
 - 5.3 Cotisation et adhésion
 - 5.3.1 Contribution à Tourisme Haut-Saint-François
 - 5.3.2 Renouvellement de l'entente avec le Réseau BIBLIO de l'Estrie
 - 5.4 Demande d'appui
 - 5.4.1 Appui aux cuisines collectives du Haut-Saint-François
6. Administration
 - 6.1 Modification au calendrier des assemblées 2021
 - 6.2 Dépôt des déclarations pécuniaires
 - 6.3 Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des Fêtes
 - 6.4 Rémunération de l'agente de soutien administratif
 - 6.5 Publicité dans le journal La Tribune
7. Transport – Voirie
 - 7.1 Affichage d'un poste de journalier opérateur

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

8. Sécurité publique
 - 8.1 Achat d'un camion incendie
 9. Urbanisme
 - 9.1 Demande d'autorisation au PIIA – Lot 4 199 760
 - 9.2 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
 - 9.3 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme
 10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Affichage du poste de responsable de l'entretien des eaux usées et potables et de l'environnement
 - 10.2 Prolongement du contrat avec Aquatech
 11. Loisir et culture
 - 11.1 Embauche des préposés aux patinoires
 12. Développement
 13. Trésorerie
 - 13.1 Comptes
 14. Avis de motion
 - 14.1 Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2021
 - 14.2 Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231
 - 14.3 Règlement modifiant le Règlement de zonage 2017-226
 15. Adoption de règlement
 16. Divers
 17. Présentation de projets citoyens
 18. Période de questions
 - 18.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 18.2 Questions des citoyens
 19. Points du maire et suivi des activités du mois
 20. Clôture de la séance
 21. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, Mme Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 00.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 2020-226

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020
RÉSOLUTION NO 2020-227**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

5.2 Demande de don

**5.2.1 Guignolée 2020
RÉSOLUTION 2020-228**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie la campagne de financement organisée dans le cadre de la Guignolée de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassées seront converties en certificats cadeaux du marché IGA de East Angus et redistribués à nos citoyens dans le besoin qui en feront la demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité participe financièrement à la Guignolée de Dudswell 2020 en offrant un don de 600 \$ en certificats cadeaux du marché IGA de East Angus afin qu'ils soient redistribués auprès des citoyens dans le besoin;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2.2 Fondation Louis-Saint-Laurent
RÉSOLUTION 2020-229**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE la soirée d’Oktoberfest permet d’amasser des fonds pour la Fondation Louis-Saint-Laurent de East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés permettent à la Fondation d’aider les élèves de la polyvalente Louis-Saint-Laurent financièrement dans le besoin en leur fournissant de l’aide pour l’achat de matériel scolaire et pour le coût des frais d’inscription aux activités parascolaires;

CONSIDÉRANT QU’en raison de la pandémie, cette soirée ne pourra pas avoir lieu cette année;

CONSIDÉRANT QU’une collaboration financière est tout de même possible.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité offre un don de 300 \$ à la Fondation Louis-Saint-Laurent afin de venir en aide aux élèves dans le besoin;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 990.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.2.3 Gala des mérites scolaires RÉSOLUTION 2020-230

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution financière dans le cadre du Gala des mérites scolaires 2021 de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce gala souligne notamment le talent des élèves dans différentes matières ainsi que leurs efforts, leur persévérance, leur amabilité et leur personnalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité offre une contribution financière de 25 \$ au Gala des mérites scolaires 2021;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 990.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.2.4 Jour du Souvenir RÉSOLUTION 2020-231

CONSIDÉRANT QU’une cérémonie commémorative se tiendra le 8 novembre prochain dans le cadre du jour du Souvenir, et ce, à East Angus.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité achète une couronne de Cénotaphe, qui sera déposée en son nom le jour de cérémonie, et ce, au coût de 45 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.2.5 Place aux jeunes du Haut-Saint-François
RÉSOLUTION 2020-232**

La conseillère Mme Véronick Beaumont déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie des municipalités visitées dans le cadre des activités organisées par le programme Place aux jeunes du Carrefour jeunesse-emploi du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE ces activités favorisent l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes âgés de 18 à 35 ans dans notre MRC.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité contribue financièrement à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François en lui accordant un soutien financier de 376,74 \$, correspondant à 21 \$ par 100 habitants;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 701 90 990.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cotisation et adhésion

**5.3.1 Contribution à Tourisme Haut-Saint-François
RÉSOLUTION 2020-233**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conserver un point d'information touristique sur son territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité effectue le paiement de la contribution annuelle 2020-2021 à Tourisme Haut-Saint-François, au montant de 500 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 130 00 494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.3.2 Renouvellement de l'entente avec le Réseau BIBLIO de l'Estrie
RÉSOLUTION 2020-234**

Les conseillères Mme Isabelle Bibeau et Mme Véronick Beaumont déclarent leur intérêt et ne participent pas à la discussion et ne votent pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du Réseau BIBLIO de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de l'Estrie a conservé le taux à 3,95 \$ par citoyen pour la cotisation annuelle des municipalités pour l'année 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la Municipalité poursuive, pour l'année 2021, son adhésion au Réseau BIBLIO de l'Estrie, au tarif de 3,95 \$ par citoyen.

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 702 30 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Demande d'appui

5.4.1 Appui aux Cuisines collectives du Haut-Saint-François RÉSOLUTION 2020-235

CONSIDÉRANT QUE les Cuisines collectives du Haut-Saint-François souhaitent déposer une demande de financement pour la phase 2 du Fonds pour les infrastructures alimentaires locales du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé consiste à rénover la cuisine communautaire de l'église Saint-Clément;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative contribuera à organiser plus d'activités et lien avec une saine alimentation et la sécurité alimentaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité appuie par une lettre le projet de rénovation de la cuisine communautaire de l'église Saint-Clément, porté par les Cuisines collectives du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

6.1 Modification au calendrier des assemblées du conseil 2021 RÉSOLUTION 2020-236

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des assemblées 2021 a été adopté lors de la séance du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une coquille s'est glissée dans ledit calendrier, puisqu'il a été omis de considérer que des élections municipales auront lieu en novembre 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront d'ordinaire le 1^{er} lundi de chacun des mois :

- Lundi 11 janvier 2021 (2^e lundi du mois)
- Lundi 1^{er} février 2021
- Lundi 1^{er} mars 2021
- Lundi 12 avril 2021 (2^e lundi du mois)
- Lundi 3 mai 2021
- Lundi 7 juin 2021
- Lundi 5 juillet 2021
- Lundi 16 août 2021 (3^e lundi du mois)

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- Lundi 13 septembre 2021 (2^e lundi du mois)
- Lundi 4 octobre 2021
- Lundi 15 novembre 2021 (3^e lundi du mois)
- Lundi 6 décembre 2021

QUE les séances ordinaires débutent à 19 h et se tiennent à la salle du conseil située au 190, rue Main, Dudswell, soit à la salle au sous-sol de l'église Saint-Clément;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Dépôt des déclarations pécuniaires des conseillers RÉSOLUTION 2020-237

CONSIDÉRANT QUE 30 jours après son élection et à la date d'anniversaire de son élection, le candidat élu doit déposer une déclaration de ses intérêts pécuniaires, à défaut de quoi il ne peut siéger au conseil;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout nouvel élu doit, dans les 6 mois après son élection, participer à une formation sur l'éthique municipale;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont assisté à une formation déterminant les lois entourant leurs rôles et responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus ont déposé leur déclaration pécuniaire lors de l'assemblée du 5 décembre 2017.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les élus suivants déposent leur déclaration pécuniaire, suite à de l'information reçue lors de ladite formation : Mariane Paré, Véronick Beaumont; Isabelle Bibeau, Marjolaine Larocque, Réjean Cloutier et Michel Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des Fêtes RÉSOLUTION 2020-238

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le bureau municipal soit fermé durant la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Rémunération de l'agente de soutien administratif RÉSOLUTION 2020-239

CONSIDÉRANT QUE les tâches de l'agente de soutien administratif ont été bonifiées, et ce, par l'ajout de responsabilités quant à la réception et en soutien à l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir sa rémunération.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la rémunération de l'agente de soutien administratif soit revue, par l'augmentation de 2 échelons, la portant ainsi à la classe 4, échelon 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5 Publicité dans le journal La Tribune
RÉSOLUTION 2020-240**

CONSIDÉRANT QU'un cahier spécial faisant la promotion de la MRC du Haut-Saint-François dans le journal La Tribune sera publié le 21 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce cahier spécial sera distribué sur notre territoire en 6 500 copies supplémentaires et sera également disponible sur l'application numérique et sur le site Web de La Tribune;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit pour la Municipalité d'une opportunité de visibilité.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité achète une bannière de ¼ de page couleur, et ce, au coût de 645 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le fonds 02 135 01 340.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRANSPORT - VOIRIE

**7.1 Affichage d'un poste de journalier opérateur
RÉSOLUTION 2020-241**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ajoutera cette année un nouveau circuit de déneigement composé de chemins privés et de stationnements municipaux préalablement confiés à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur avec équipements à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'il a y lieu d'embaucher une personne disposée à occuper un poste d'opérateur saisonnier pour la période hivernale.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le poste de journalier opérateur soit affiché à l'externe;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire paraître cette offre;

QUE le conseil mandate la direction générale et le directeur aux services techniques à procéder aux entrevues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.1 Achat d'un camion incendie
RÉSOLUTION 2020-242**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 6 mai 2019, le conseil adoptait par résolution le financement pour l'acquisition d'un camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE la livraison du camion a été refusée pour non-conformité;

CONSIDÉRANT QUE la livraison d'un nouveau camion conforme a eu lieu suite à l'inspection du 15 octobre 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la municipalité autorise le financement tel que présenté en mai 2019 à l'exception du taux d'intérêt qui est de 2,59 % au lieu de 3,82 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. URBANISME

**9.1 Demande d'autorisation au PIIA – lot 4 199 760
RÉSOLUTION 2020-243**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée à l'effet d'autoriser des modifications sur la façade de l'immeuble situé au 189, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT QUE les modifications consisteraient à :

- Installer une porte de garage vitrée en remplacement des fenêtres existantes;
- Aménager une terrasse permanente d'environ vingt (20) places;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté est assujéti au PIIA, zone mixte-5, en vertu du Règlement 2017-232 de Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse pourrait s'intégrer facilement à l'architecture du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage pourrait s'harmoniser avec son milieu bâti.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal autorise la demande d'autorisation du PIIA au lot 4 199 760.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
RÉSOLUTION 2020-244**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT QUE cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l’opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l’aménagement du territoire de l’Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

9.3 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

La directrice générale dépose le procès-verbal de la dernière rencontre du Comité consultatif en urbanisme (CCU), tenue le 15 octobre 2020.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Affichage du poste de responsable des eaux usées et potables et de l’environnement RÉSOLUTION 2020-245

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l’entretien et le suivi de ses usines d’eaux usées et potables à raison de 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l’employée en poste nous a quittés le 1^{er} septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière d’environnement sont grandissants et qu’il y a lieu d’affecter une personne responsable de ce dossier, et ce, à raison de 15 heures par semaine.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le poste de responsable de l’entretien des eaux usées et potables et à l’environnement soit affiché à l’externe;

QUE la directrice générale soit autorisée à faire paraître cette offre dans les journaux et les plateformes de recherche d’emplois pertinents;

QUE le conseil mandate la direction générale et la direction aux services techniques à procéder aux entrevues.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.2 Prolongement du contrat avec Aquatech RÉSOLUTION 2020-246

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l’entretien et le suivi de ses usines des eaux usées et des eaux potables à raison de 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n’a pas encore trouvé de personne-ressource pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a actuellement recours aux services professionnels d’Aquatech pour l’opération des installations de traitement des eaux potables et des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est échu depuis le 31 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la facturation sera établie sur une base mensuelle, et ce, au coût de 4 667 \$ par mois.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité prolonge le contrat avec Aquatech pour l'opération des installations de traitement des eaux potables et des eaux usées, et ce, jusqu'au 16 janvier inclusivement;

QUE cette résolution remplace la résolution 2020-225 dû à une modification du tarif mensuel;

QUE les fonds soient puisés à même les postes 02 412 00 411 et 02 414 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIR ET CULTURE

11.1 Embauche des préposés aux patinoires RÉSOLUTION 2020-247

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Malcolm Bennett soit embauché à titre de préposé à la patinoire au parc Gordon-MacAulay et que M. Luc Turmel soit embauché à titre de préposé à la patinoire au parc Jocelyn-Gouin selon les conditions suivantes :

- pour l'entretien et la surveillance 17,71 \$/l'heure;
- pour l'entretien avec la souffleuse 23,58 \$/l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DÉVELOPPEMENT

13. TRÉSORERIE

13.1 Comptes RÉSOLUTION NO 2020-248

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Chèques

0882	9146-8801 Québec inc.	Pierres & gravier - réseau routier	138.19
0883	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – bâtiments	89.55
0884	9384-6962 Québec inc.	Location - remorque (voirie)	1 379.76
0885	James Cynthia	Contrat vidange 2020-2021 - lac Miroir	993.04
0886	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation - véhicule voirie	1 179.10
0887	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Téléphonie IP & fibre optique & élections	3 242.48
0888	Collectif pour un Recreotourisme	Plan directeur de l'Offre de Plein-Air	12 990.45
0889	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	656.20
0890	Beaumont François	Honoraires - réseau e-u & e-p	1 808.89
0891	Begin Marie-Claude	Remboursement - temps de glace	165.00
0892	Bernier Laura	Rémunération - patrouille verte (rencontre)	128.00
0893	Fonds Informations Territoire	Mutations – août & septembre 2020	83.60
0894	IGA Couture East Angus	Accessoires - mesure d'urgence	20.66
0895	Telmatik	Appels d'urgence	86.23
0896	Vuillemin Photo + Design	Renouvellement - Domaine internet	316.16
0897	Direction régionale de l'Estrie	Contribution – 2020	4 501.60
0898	9146-8801 QUÉBEC inc.	Location espaces	17 246.25
0899	Gilbert Ariane	Remboursement de taxes	13.60
0900	Ferme Daniel Breton	Pièces & accessoires - voirie (piquets)	123.78
0901	ANNULÉ		
0902	Vivaco Groupe Coopératif	Produits chimiques	233.45
0903	FQM	Adhésion annuelle	2 450.85
0904	FQM	Formation – élus	1 790.75
0905	J.M. Laroche inc.	Entretien & réparation - lumières de rues	480.83
0906	J.N. Denis Inc.	Entretien & réparation - véhicule voirie	15 625.35
0907	Centre Location Ideale enr.	Pièces & accessoires – voirie	155.21
0908	Municipalité Weedon	Honoraires - réseau e-u & e-p	6 921.61
0909	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	3 652.88
0910	Régie Inter.Sanitaire Hameaux	Collecte compost – jan. à sept. 2020	13 046.25
0911	Avizo Experts-Conseils	Sondage en place	979.64
0912	9146-8801 Québec inc.	Entretien & réparation - réseau routier	3 289.80
0913	Canadian Tire	Pièces & accessoires – voirie	91.94
0914	Cherbourg	Articles de nettoyage	367.81
0915	Distribution d'outils Galipeau inc.	Pièces & accessoires – voirie	396.63
0916	Jean-Marc Dugre inc.	Forfait conception - C.C.	4 599.00
0917	Enseignes A-Gagnon	Coroplast - Marché public	435.69
0918	Melanie Godbout Photographie	Séance photo corporative – ajout	55.00
0919	Le Groupe A & A	Photocopies	153.08
0920	Groupe Ultima inc.	Prime d'assurances	97.00
0921	PG Solutions inc.	Formation – DG	649.61
0922	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	3 827.17
0923	Régie Inter.Sanitaire Hameaux	Collecte d'ordures & récupération	8 828.75
0924	Régie Inter. Incendie DLW	Essence - service incendie	273.76
0925	Robitaille Equipement inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1 149.75
0926	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - H.V.	127.25
0927	Wurth Canada Ltee.	Pièces & accessoires – voirie	852.72
0928	Centre de Rén. G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – voirie & bâtisse	207.84
0929	Centre Location Ideale enr.	Pièces & accessoires – voirie	51.74
0930	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires – voirie	136.50

Prélèvements

521-524	Bell Canada	Téléphone	438.94
525	Bureau en Gros	Fourniture de bureau	399.05
526	Entandem	Licence – 3 ^e trimestre	108.00
527-540	Hydro Québec	Électricité	3 189.11
541	Bureau en Gros	Fourniture de bureau	1 109.45
542	Hydro Québec	Électricité	351.58

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

543-545	Macpek Inc.	Pièces & accessoires – véhicule voirie	448.30
546	Service de Carte Desjardins/Sonic	Essence – voirie	1 135.43

Le tout pour un montant total de 123 270.26 \$.

Un montant de 68 858.01 \$ a été versé en salaire pour la période du 1^{er} au 31 octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AVIS DE MOTION

14.1 Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2021

La conseillère Mme Isabelle Bibeau donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement déterminant le taux des taxes, de compensations, les tarifs et autres pour l'exercice financier 2021 et pour fixer les conditions de perception sera adopté.

14.2 Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels no 2017-231

Le conseiller M. Michel Gagné donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 sera adopté afin de modifier les dispositions concernant les zones admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages conditionnels de chenils.

14.3 Règlement modifiant le Règlement de zonage 2017-226

Le conseiller M. Réjean Cloutier donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2017-226 sera adopté afin d'interdire les résidences de touristes de courtes durées aux abords des plans d'eau.

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. DIVERS

17. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

18.1 Réponses aux questions des citoyens

18.2 Période de questions des citoyens

Environ 17 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 10.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière